FORMATIC
La formation qui vous anime

C.P.J.E.P.S

ANIMATEUR D'ACTIVITÉS ET DE LA VIE QUOTIDIENNDANS TOUTES STRUCTURES DE LOISIRS ET D'ANIMATION SOCIOCULTURELLE

FORMATION DE NIVEAU 3

2025-2026
11 janvier 2027 au 7 octobre 2027
ARLES

PRÉROGATIVES DU DIPLÔME ET EMPLOIS VISÉS

Le **CPJEPS mention "Animateur d'activités et de vie quotidienne dans toutes structures de loisirs et d'animation socioculturelle"** est un diplôme d'État de niveau 3, permettant d'exercer une activité professionnelle à finalité éducative. Il atteste de compétences dans l'animation de la vie quotidienne et d'activités de loisirs auprès de divers publics, dans des structures socio-éducatives et culturelles.

L'emploi visé par le diplôme CPJEPS mention « animateur d'activités et de vie quotidienne » (CPJEPS AAVQTSLASEC) est celui d'un animateur d'activités et de vie quotidienne.

L'animateur d'activités et de vie quotidienne se situe principalement dans les accueils collectifs de mineurs (accueils périscolaires, accueils de loisirs, séjours de vacances). Il peut aussi se situer dans toute structure organisant des loisirs et des activités d'animation socioculturelle.

Principaux types d'emplois visés :
- ✓ Animateur enfance- jeunesse ;
- ✓ Animateur en accueil collectifs de mineur (ACM) ;
- ✓ Animateur en structures socioculturelles;
- ✓ Animateur périscolaire et extra-scolaire;
- ✓ Animateur dans les structures de loisirs avec ou sans hébergement.

La possession du CPJEPS, diplôme de niveau 3, permet à son détenteur de se présenter au concours de la fonction publique territoriale d'adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

La formation vise l'acquisition des compétences suivantes :

Concevoir, préparer et animer des activités éducatives dans les domaines de l'expression, des activités physiques, scientifiques et techniques.

Organiser et sécuriser les temps de vie quotidienne.

Participer activement au fonctionnement d'une structure dans son environnement professionnel.

ORGANISATION DE LA FORMATION

La formation se déroule à Arles du 11/01/2027 au 07-10/2026. D'une durée totale de 1260 heures, elle s'organise sur le principe de l'alternance Centre / Entreprise.

Centre (735 heures)
3 blocs de formation sont abordés durant la formation
BC1 : Préparer et conduire en sécurité des activités éducatives
BC2 : Organiser et animer la vie quotidienne
BC3 : Participer au fonctionnement de la structure

Les candidats seront formés à 3 domaines d'activités : Expression et culture Activités Physiques/ Activités scientifiques et techniques

Entreprise (525 heures)
Partie intégrante de la formation, les objectifs de l'alternance sont l'acquisition et la mise en œuvre des connaissances, savoir-faire, savoir être. Elle doit permettre une expérimentation dans les conditions réelles du métier d'animateur d'activités et de vie quotidienne. L'évaluation de certains modules se déroule pendant la période en Entreprise.

CONDITIONS D'ACCÈS À LA FORMATION

- Être titulaire du PSC ou SST (non pris en charge dans la formation)
- Casier judiciaire vierge (Selon les conditions liées aux ACM cf. art L.133-6 et L.227-10 du CASF)
- Visite médicale obligatoire

SÉLECTION

La validation du diplôme s'effectuant sur la base de nombreuses productions écrites (rapports de stage, note de parcours, fiches d'activités…), le niveau de maîtrise de l'écrit sera évalué lors des tests de sélection afin de s'assurer que le ou la candidat(e) possède les pré requis nécessaires. La sélection s'organisera sur la base :

- D'un entretien individuel (Dossier de motivation sur le parcours et le projet professionnel)
- D'une épreuve d'expression écrite (Lecture et compréhension de texte)

La liste des candidats admissibles à la formation sera établie par le jury, au terme des épreuves de sélection.

CALENDRIER

Date limite de dépôt de dossier	***11 décembre 2026***
Dates de sélection	14 décembre 2026
Démarrage de la formation	*11 janvier 2027*
Fin de la formation	07 octobre 2027

FINANCEMENT

Un certain nombre de dispositifs existent et vous permettent de bénéficier d'une prise en charge totale ou partielle du coût pédagogique de la formation. Ceci est fonction de votre statut et de votre éligibilité potentielle à l'un de ces dispositifs (salarié en contrat CDI, salarié en CDD ou ex salarié en CDD, travailleur intérimaire, bénéficiaire du RSA, demandeurs d'emploi de longue durée, jeune de moins de 25 ans inscrit auprès d'une mission locale etc.).

Sous réserve de renouvellement pour 2029, vous pouvez bénéficier d'un financement Région/FSE pour la prise en charge de l'intégralité du coût de la formation. Pour être éligible à ce financement, vous devez :

Pour les moins de 26 ans : être inscrit auprès de la mission locale de votre lieu d'habitation et avoir une prescription tamponnée et signée de la part de votre conseiller pour la formation visée.
Pour les demandeurs d'emploi de plus de 26 ans : être inscrit auprès du Pôle Emploi de votre lieu d'habitation et avoir une prescription tamponnée et signée de la part de votre conseiller pour la formation visée.
Pour les personnes percevant le RSA : avoir une prescription tamponnée et signée de la part de votre accompagnateur social (conseiller, assistante sociale) pour la formation visée.
Pour les personnes ayant le statut de travailleur handicapé : avoir une prescription tamponnée et signée de la part de l'organisme qui vous accompagne (Cap Emploi, …) pour être positionné sur cette formation.

Cette offre de formation est éligible à MON COMPTE FORMATION moncompteformation.gouv.fr

Pour tout devis et conseils, nous vous invitons à nous contacter.

FORMATIC
Organisme de formation & Centre de Formation d'Apprentis

Renseignements et inscriptions :
FORMATIC 14 rue Nicolas Copernic 13200 Arles
Tél. 04 90 93 75 26 - contact@formatic-arles.fr
www.formatic-arles.fr